



La feuille de Charmes



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

CONSEIL DU 04/11/2016

STATUTS CCGL

AVANT ENTRÉE EN VIGUEUR AU 01/01/2017

Vu l'adhésion de la commune à la communauté de communes du Grand Langres,

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

Vu le CGCT et notamment son article L 5211-17,

Mme Le Maire expose au conseil qu'en vue de la fusion de la communauté de communes du Bassigny et de la communauté de communes du Grand Langres, il est utile de toiletter les statuts de la communauté de communes afin :

- De les rendre compatibles avec la rédaction des compétences de la loi NOTRe,
- De retirer des statuts l'intérêt communautaire, qui ne doit faire l'objet que d'une simple délibération du conseil communautaire,
- De s'assurer que la rédaction des statuts permette toujours à la CCGL de recevoir la DGF bonifiée,
- De s'assurer que certaines compétences bénéficient bien de la faculté de les harmoniser sous les délais légaux de un an pour les compétences optionnelles et deux ans pour les compétences facultatives.

Au 1^{er} janvier 2017, les statuts qui s'appliquent, seront ceux issus de la présente révision complétés par les compétences de la communauté de communes du Bassigny, tels qu'arrêtés par Mme Le Préfet.

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour.

Approuve la modification des statuts, telle qu'elle figure en annexe

Décide que ceux-ci seront applicables au 1^{er} janvier 2017.

CCGL – RAPPORT CLECT

Vu l'alinéa IV de l'article 1609 nonies C du CGI dispose que : « Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les

budgets communaux lors de l'exercice précédent le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédents ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission. Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges. Cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au 1^{er} alinéa du II de l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts. » ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Grand Langres, en date du 2 octobre 2014, portant composition de la CLECT,

Vu la validation par la CLECT, en date du 6 octobre 2016, du rapport de présentation du calcul définitif des charges transférées pour 2016 ;

Le conseil municipal est invité à approuver le rapport de la CLECT, ci-joint, proposant le calcul définitif des charges transférées pour 2016.

Après délibération, le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes du Grand Langres joint en annexe.

URBANISME

A compter du 1/01/2017 les documents d'urbanisme seront instruits en totalité par le service urbanisme de la communauté de communes du Grand Langres dont les bureaux sont installés dans l'ancienne « BSMAT ».

Ce service « abandonné » par l'Etat implique un coût pour la CCGL qui n'en obtient aucune compensation. Un tarif des dossiers est à l'étude et sera appliqué à toutes les demandes d'urbanisme (DP, CU, PC).

D'autres informations seront données ultérieurement.

SDED52 : ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES

Vu la délibération du SIAE de Brethenay et sa région du 31 mars 2015 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de la compétence TIC,
Vu la délibération du SIAE de la commune de Cirey-Les-Mareilles du 12 novembre 2015 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de la compétence TIC,
Vu la délibération de la communauté de communes de la région de Bourbonne-Les-Bains demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de la compétence TIC,
Vu la délibération de la communauté de communes des Trois Forêts du 26 avril 2016 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de la compétence éclairage public,
Vu la délibération du 22 septembre 2016 du SDED 52 donnant un avis favorable à ces demandes d'adhésion,

Après en avoir délibéré à 10 voix pour, le conseil municipal donne un avis favorable aux demandes d'adhésion visées ci-dessus au 1^{er} janvier 2017.

AGENDA

Après-midi Jeux

Le 20 novembre 2016 avec La Charmeuse



La date est fixée au samedi 17 décembre 2016.



**Attention !
Pour vos cadeaux de Noël**

Par Arrêté Préfectoral N° 2444, les armes factices sont interdites sur le territoire.
Voir affichage au tableau.



AMENAGEMENTS, TRAVAUX & ENTRETIENS

ENLEVEMENT DE LA CABINE TELEPHONIQUE



TAXE AMENAGEMENT – TAUX 2017

La taxe d'aménagement est reconduite. Les taux sont inchangés soit :

Secteur à 1.50 % : zone village

Secteur à 2.00 % : zone digue couverte par la carte communale.

Le conseil institue l'exonération pour les abris de jardin inférieur à 20m2 soumis à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire.

Voté à l'unanimité.

SIG

Saisie vectorielle du cadastre engagée par la direction générale des finances publiques, projet national afin de réduire les délais phase administrative et de ne pas retarder la phase technique. Il a été demandé à la commune de signer une lettre d'engagement avant le 12/10/16 qui a été envoyée le 11 octobre au Conseil Départemental.

FRAISAT

Récupération de grattage de route

30 T : 2 camions ont été livrés et mis au dépôt

15 T : 1 benne a été prise au dépôt de Dampierre, transport assuré par le GAEC des Cerisiers qui établira une facture.

Cette matière servira pour les chemins ruraux.

FUTURS TRAVAUX DES CHEMINS RURAUX

Bilan des dépenses et recettes faites pour la période 2011/2016 ; il est en équilibre.

Les taxes annuelles (seul 2017 : 5500 €) seront disponibles pour les futurs travaux afin de ne pas impacter le budget général 2017.

AUTRES POINTS

Suite au courrier reçu concernant les peupliers d'Italie situés côté rivièrè rue des Rosiers, ils feront l'objet d'un examen approfondi et une décision sera prise ultérieurement.

Rosiers à remplacer « Rue des Cerisiers » : le troupeau de bovins appartenant M. Carbillet, lors de son déplacement, a piétiné les massifs de rosiers ; 4 sont à remplacer.

Francis Japiot a dit vouloir prendre en charge la dépense. Un courrier lui sera envoyé en ce sens et le remplacement des rosiers se fera au printemps.

VOTRE QUOTIDIEN



AEP QUALITÉ DE L'EAU

La réflexion mise en place conjointement avec la commune de Hûmes-Jorquenay lors de la réunion en mairie le 15/11/2016 avec tous les services de l'Etat, se poursuivra et aura pour but de protéger **l'aire d'alimentation en eau potable** des 2 communes puisque cette aire est la même : **Le Plateau de la Roche**.

Hûmes-Jorquenay a engagé la protection de ses captages, il est donc tout à fait logique que les 2 communes travaillent dans le même but : la qualité de l'eau.

Une autre réunion est fixée pour janvier 2017, les parties concernées recevront une invitation.

SIALC : ASSAINISSEMENT

L'enquête préalable au lancement des travaux est lancée pour Bannes et Changey. La réunion du Syndicat le 18/11/2016 à mis en place la répartition de son financement pour les 4 communes.

Fin 2017, la même enquête sera lancée pour Neuilly-l'Évêque et Charmes. Ce lourd programme aura un impact sur le prix du service pour les abonnés. Le SIALC espère obtenir une aide atteignant 80% pour les 3-4 années qui seront nécessaires à la bonne marche de l'ensemble du programme.



AVIS ERDF – ENEDIS

Suite aux travaux d'enfouissement de la ligne HTA (Haute tension), une coupure du réseau est prévue le 14/12/2016 dans la matinée. Cette coupure, sauf difficulté ne doit pas dépasser 1h, juste le temps de basculer le groupe qui sera installé pour les travaux.



PLUI : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Cette grosse opération est lancée ; une réunion pour notre commune aura lieu en mairie le 7 décembre 2016 à 9h. Elle aura pour but de collecter un certain nombre de renseignements y compris agricoles.

Les personnes intéressées par ce sujet peuvent venir en mairie ce jour là.



INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les demandes d'inscriptions sur la liste électorale seront reçues en mairie jusqu'au 31 décembre 2016.

Une permanence sera assurée le samedi 31-12 de 10h à 12h pour recevoir les dernières inscriptions

2017 est l'année de la refonte des listes, aussi chaque électeur recevra une nouvelle carte courant mars 2017

ELECTIONS PRESIDENTIEL 2017 : 23-AVRIL et 07 MAI

ELECTIONS LEGISLATIVES 2017: 11 et 18 JUIN

AVIS : TOUTES MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DE LA FAMILLE EST A SIGNALER EN MAIRIE

OM - ORDURES MENAGERES

5 - 3 - CONTRÔLES PRÉ-COLLECTE

Durant le mois d'août, l'ambassadrice de tri a effectué un pré-contrôle de collecte sur 56 communes adhérentes au SMICTOM.

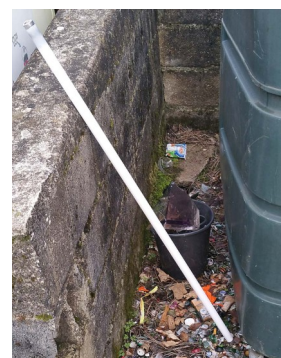
Résultats sur la qualité du tri :

■ Déchets verts (interdits à la collecte)	0,43 %
■ Mauvais flux	0,74 %
■ Erreur de tri	27,52 %
■ Mauvais conditionnement	0,85 %
■ OM dans sacs de tri	1,17 %
■ Pas de tri visible	0,77 %

Au regard de ces résultats il appartient aux communes d'être le relais indispensable auprès des habitants pour les informer de l'existence des sacs de collecte sélective qui sont à leur disposition dans chaque mairie.

**INCIVILITE
BAC A VERRE !**

**A qui sont ce seau
et ce néon !**



Tous, nous pouvons faire des progrès ! Trions mieux !

LA CHARMEUSE



Monstres et sorcières se sont donnés rendez vous le samedi 29 octobre en début d'après midi. Après avoir récolté de nombreuses friandises auprès des habitants effrayés, tout le monde s'est retrouvé à la salle des fêtes pour dompter et façonner quelques ballons en de jolies et colorées citrouilles. Enfin petits et grands monstres ont partagé un délicieux goûter.

Merci à toutes les personnes qui participent, animent et donnent de leur temps pour faire vivre le village à travers les différentes manifestations.

La Charmeuse



L'association du village LA CHARMEUSE a investi dans l'achat de 10 tables et 20 bancs.

Ce matériel peut être loué par les habitants du village. La location est fixée à 3 € la table et ses deux bancs.

Pour toute location vous pouvez vous adresser :
à la présidente (Sandrine BOUGREL:0325846660)
ou
à la vice présidente (Nathalie DUMONT: 0325906238)

Après-midi jeux :

20 adultes et 10 enfants y ont participé.

En plus des jeux chacun a pu déguster un bon gâteau : pâtisserie faites maison et boisson.

Ce fût un bien agréable moment !



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

45 € ont été collectés
au profit du Bleuet de France ;
anciens combattants et victimes
de guerres.



INFOS PRATIQUES / TARIFS 2017

AEP (Eau potable) :

Abonnement : 39,36 € - 1,30 € / m³

Le relevé des compteurs a lieu 1 fois par an (fin août).

Taxe d'entretien des chemins ruraux : 12 €/ha

Assainissement (SIALC) :

Taux fixe : 47 € - 0,5875 € / m³

Géré par le Syndicat SIALC de Neuilly l'Evêque

Salles des fêtes : 1 jour : 60 € - 2 jours : 80 €

EDF : 0.25 € du kwh

Vaisselle : 0.50 € le couvert

Casse verre et assiette : 1.50 € et couvert : 0.80 €

Alambic : 12 € par journée

Ordures Ménagères : Compétence gérée par la Communauté de Communes du Grand Langres.

Redevance : 96 € / habitant

Mairie : 2,20 € x 153 = 336,60 €



Mairie de Charmes-lès-Langres

15, rue des Sorbiers

52360 CHARMES-LES-LANGRES

Tél. : 03 25 87 24 21

Mail : commune-charmes-les-langres@orange.fr

Horaires

Secrétariat : le mardi de 9h à 14h

Permanence du Maire (ou adjoint) : le vendredi de 18h à 19h